

Inscriptions à la sélection pour l'admission en formation d'Auxiliaire de Puériculture 2025

- **QUOTAS :**
35 places en cursus complet bénéficiant d'une prise en charge de la Région.
Dont 7 places sont réservées aux AGENTS DE SERVICE / ASHQ relevant de la formation professionnelle continue, quels que soient les modes de financement et d'accès à la formation.

INSCRIPTIONS OUVERTES DU 03 MARS 2025 AU 13 JUIN 2025

ATTENTION VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT

- **EFFECTUER UNE PREINSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET SUIVANT :**

<https://extranet.ifsilablancarde.com/MySelect/>

ATTENTION : LA PRE-INSCRIPTION NE VAUT PAS L'INSCRIPTION DEFINITIVE

- **TELECHARGER ET IMPRIMER LE DOSSIER D'INSCRIPTION AVANT LE 13 JUIN 2025**

Après constitution, le dossier d'inscription doit être déposé dans une enveloppe à L'IFSI BLANCARDE (du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00) ou envoyé au secrétariat par courrier (en un seul envoi), à l'adresse suivante :

IFSI DE LA BLANCARDE – 59 rue Peyssonnel – CS 80402 – 13331 MARSEILLE CEDEX 03

TOUT DOSSIER QUI N'AURA PAS FAIT L'OBJET D'UNE PREINSCRIPTION SUR LE SITE MYCONCOURS SERA REJETE (LES CAPTURES D'ECRAN OU LEURS IMPRESSIONS NE SONT PAS ACCEPTEES)

La conformité des pièces et la complétude du dossier sont les premiers critères d'évaluation.

Tous les dossiers doivent être parvenus à l'IFSI Blancarde au plus tard le 13 JUIN 2025
PASSÉ CE DELAI AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ

DATES IMPORTANTES		
✓	ENTRETIEN INDIVIDUEL :	: A partir du 05 MAI 2025
✓	RESULTATS D'ADMISSION	: MARDI 8 JUILLET 2025 A 14H00
✓	RENTREE SCOLAIRE	: LUNDI 25 AOÛT 2025

**DEPÔT DES DOSSIERS : TOUS LES JOURS DU LUNDI AU JEUDI DE 8H00 A 16H00
ET LE VENDREDI DE 8H00 A 12H00 (SANS RENDEZ-VOUS)**

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Pour être admis à suivre la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture, les candidats doivent :

- Être âgés de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation ;
 - Être reçus à l'épreuve de sélection organisée par l'institut de Formation d'Auxiliaire de puériculture.
-
- ✓ Aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.
 - ✓ Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la sélection.

Le directeur de l'institut met en place, après leur admission, des parcours individualisés pour les élèves ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences communs à la certification d'Auxiliaire de puériculture, ou lorsque leur parcours antérieur leur permet de bénéficier d'un allègement de formation.

EPREUVES DE SELECTION

Arrêtés du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture, du 5 février 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture, du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

ATTENTION : Les convocations seront envoyées par mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Elles seront également consultables en ligne, si vous n'autorisez pas la publication de votre nom dans le cadre de l'affichage de votre convocation pour l'entretien et de la diffusion des résultats, seul votre numéro de candidat.e et votre date de naissance seront inscrits.

Afin de ne pas manquer votre date de convocation pour votre entretien, il vous appartient de consulter régulièrement vos mails et notre site : www.ifsilablancarde.com.

Sont dispensés de l'épreuve de sélection, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service: « Justifiant d'un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes; **Ou** justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

RESULTAT D'ADMISSION : 08 JUILLET 2025 à 14H00

Affichage à l'IFSI de la Blancarde, et sur l'adresse internet suivante : www.ifsilablancarde.com

A l'issue de l'épreuve d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire. Si, dans les 7 jours ouvrés suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La gratuité de la formation d'auxiliaire de puériculture est applicable à la totalité du public **non-salarié**.

➤ Pour le public salarié, l'employeur prend en charge le coût de la formation d'auxiliaire de puériculture.

Fournir l'attestation de prise en charge de l'employeur au moment de la confirmation d'inscription.

Pour toute demande de devis merci de contacter le service comptabilité : compta@ifsilablancarde.com

IMPORTANT :

Toutes les démarches en vue de l'obtention d'une prise en charge financière doivent être effectuées avant la date d'entrée en formation.

La notification de prise en charge partielle ou totale devra être jointe au dossier d'inscription pour l'entrée en formation d'auxiliaire de puériculture.

En l'absence de cette attestation de prise en charge, l'intégralité de la somme due vous sera réclamée.

CONSTITUTION DU DOSSIER : LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Tous les documents notés en gras sont OBLIGATOIRES pour la complétude du dossier.

POUR TOUS LES CANDIDATS

- **1 fiche d'inscription** téléchargée par le candidat sur le site : <https://extranet.ifsilablancarde.com/MySelect/> dûment complétée et signée.
- **1 photo d'identité** récente à insérer sur la fiche d'inscription.
- **1 photocopie recto/verso** de la carte d'identité ou passeport en cours de validité (La durée de validité des CNI délivrées à compter du 02/01/2004 **aux personnes majeures est prolongée de 5 ans**. Cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valable 10 ans. *Décret du 20 décembre 2013.*)
- **Un curriculum vitae.**
- **Une lettre de motivation manuscrite.** (Une remise sous forme dactylographiée et non manuscrite du document entraînera le rejet d'office du dossier)
- **Un document manuscrit** relatant au choix du candidat : (une remise sous forme dactylographiée et non manuscrite du document entraînera le rejet d'office du dossier)



soit une situation personnelle ou professionnelle vécue



soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.

- **Ce document n'excèdera pas deux pages.** (1 page recto-verso ou 2 pages simples)

- La copie des originaux des diplômes ou titre traduits en français ou le cas échéant la copie des relevés des résultats, et les bulletins scolaires de la dernière année de formation.
- Attestation(s) de travail avec appréciation(s) employeur(s).

Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide pour l'entrée en formation. Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au **niveau B2** du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. **Attention, l'original peut vous être demandé.** A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral. (<https://www.france-education-international.fr>)

- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle (associative, sportive, ...).
- Attestation de suivi de préparation à la sélection d'auxiliaire de puériculture (s'il y a lieu).

ATTENTION : Le respect des consignes est un élément essentiel de la sélection.

DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES POUR LES AGENTS DE SERVICES :

- **Attestations justifiant à la fois du suivi de la formation** continue de soixante-dix heures relatives à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'au moins six mois en équivalent temps plein,

OU

- **Attestation justifiant d'une ancienneté** d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Aucune information ne sera communiquée concernant la conformité et la complétude du dossier.

Tout dossier ne satisfaisant pas aux conditions nécessaires ne sera pas retenu.

**AUCUN FRAIS AFFERENT A LA SELECTION D'INSCRIPTION POUR L'ADMISSION EN
FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE N'EST DEMANDE AUX CANDIDATS**

EN CAS D'ANNULATION OU DE REPORT DE LA SELECTION, AUCUN DEDOMMAGEMENT NE SERA APPLIQUE.

RENTREE SCOLAIRE : LUNDI 25 AOÛT 2025

Durée de la formation : 44 semaines.

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un dossier médical et administratif complet au plus tard le jour de la rentrée scolaire.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES ELEVES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	Les vaccinations obligatoires pour l'entrée en formation d'auxiliaire de puériculture sont : - DIPHTERIE-TETANOS-POLYOMELITE (DT POLIO) - HEPATITE VIRALE B <u>Recommandé :</u> - Test tuberculinique (fortement recommandé du fait de la recrudescence des cas de Tuberculose) - COVID-19 Merci à vous d'anticiper la mise à jour obligatoire des vaccinations avant la rentrée, à défaut les stages ne pourront être réalisés pouvant différer la diplomation de plusieurs mois.
---	---

A LA SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

PREINSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET SUIVANT : <https://extranet.ifsilablanccarde.com/MySelect/>

1) Cliquer sur D.E Auxiliaire de puériculture

ifsi ^{LA} BLANCARDE
Former pour prendre soin

D.E. AIDE-SOIGNANT

AS INITIAL 2022 (Ouvert)
Vendredi 10 Juin 2022
Période d'inscription : 24/02/2022 au 10/06/2022

D.E. AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

AP INITIALE 2022 (Ouvert)
Vendredi 10 Juin 2022
Période d'inscription : 24/02/2022 au 10/06/2022

2) Cliquer sur « inscription ».

AP INITIALE 2022 (Ouvert)

[RETOUR](#)

Vendredi 10 Juin 2022
Période d'inscription : 24/02/2022 au 10/06/2022

INFORMATION **INSCRIPTION** **CONNEXION**

RECHERCHER UN FORMATEUR

- Compléter les champs ci-dessous et valider

- Consulter votre boîte mail afin de cliquer sur le lien

IFSI Marseille Blancarde

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous votre mot de passe pour vous connecter au site de l'Institut.

Email de connexion : SECRETARIAT@IFSILABLANCARDE.COM

Mot de passe : [http://extranet.ifsilablanccarde.com/MvSelect?](http://extranet.ifsilablanccarde.com/MvSelect?ac=new&mi=2cbbec13d8c8091d2a0245d04d7adc5a&na=c98e31e322047553&ne=0a84bf4f855d706a5f289c7e79efaf17&no=11ef9e574b6eb46d2f88f9ff66f63debdd8c9a04b2193bda)

[ac=new&mi=2cbbec13d8c8091d2a0245d04d7adc5a&na=c98e31e322047553&ne=0a84bf4f855d706a5f289c7e79efaf17&no=11ef9e574b6eb46d2f88f9ff66f63debdd8c9a04b2193bda](http://extranet.ifsilablanccarde.com/MvSelect?ac=new&mi=2cbbec13d8c8091d2a0245d04d7adc5a&na=c98e31e322047553&ne=0a84bf4f855d706a5f289c7e79efaf17&no=11ef9e574b6eb46d2f88f9ff66f63debdd8c9a04b2193bda)

Cordialement,

La cellule organisatrice des concours.

- Après avoir créé le mot de passe, cliquer sur « valider » :

3) Renseigner tous les champs

A NOTER : Dans la rubrique Titre d'inscription ➡ Catégorie : renseigner **DROIT COMMUN**



IFSi LA BLANCARDE
Former pour prendre soin

Coordonnées

Catégorie*
☒ Mine ☐ M

Nom*
palazzo

Prénom*
virgine

Nom d'usage

Autre Prénom

Date de Naissance (jj/mm/aaaa)*
30/05/1982

Département*
13

Lieu de Naissance*
MARSEILLE

Navigation: < PRÉCÉDENT RETOUR À LA SÉLECTION SUIVANT >
GESTION

4) Cliquer ICI pour télécharger le Dossier



IFSi LA BLANCARDE
Former pour prendre soin

Edition du dossier

La suite de vos données est Internet ne consultez pas une inscription définitive la sélection.

Vous DEVEZ :

1. REMPLIR au format A4 (et non en recto/verso) le dossier de pré-inscription
2. COMPLÉTER le dossier de pré-inscription : engagement, signature, photos (en couleur à joindre)
3. RENVOYER PAR VOIE POSTALE le dossier de pré-inscription COMPLET avant la date de clôture des inscriptions (seul de La Poste valide)

Cliquez ICI pour télécharger le dossier.